

Paris, le 6 juin 2025

ASAC BASCO BEARNAIS
2 PLACE ROYALE
64000 PAU

M. Le Président

OBJET : 24ème Rallye Tout-Terrain Orthez Bearn

DATES : 08/08/2025 au 10/08/2025

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mardi 13 mai 2025

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

379

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition

Copie Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud.

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Rallyes (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org).

En parallèle des obligations qui vous incombent à l'égard des Préfectures à travers le dépôt de votre Dossier de Sécurité (en conformité avec les Règles Techniques de Sécurité), nous vous recommandons l'utilisation des outils de communication proposés par la FFSA, disponibles sur le site www.ffsa.org, en rubrique Sécurité Rallye, afin de déployer toutes les actions de communication nécessaires à l'égard du public, des officiels et commissaires, et des concurrents.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).



REGLEMENT PARTICULIER

24^{ème} RALLYE

TOUT-TERRAIN

ORTHEZ-BEARN

8-9-10 Aout 2025



indA du 02/06/2025



PROGRAMME – HORAIRES

PROGRAMME - HORAIRES		
Date	Horaires	Définition
11 juillet 2025	9h	Parution du Règlement Particulier et Ouverture des engagements
04 août 2025	Minuit	Clôture des engagements
06 août 2025	17h00	Disponibilité des carnets d'itinéraire a la salle du Parc des sports de Ste Suzanne
07 août 2025	7 h00	Disponibilité des carnets d'itinéraire a la salle du Parc des sports de Ste Suzanne
08 août 2025	15h à 19h45	Vérifications administratives (convocation heure idéale) Parc des sports de Ste Suzanne
08 août 2025	15h15 à 20h	Vérifications techniques Parc des sports de Ste Suzanne
08 août 2025	17 h 00	1ère réunion du Collège. Parc des sports de Ste Suzanne
08 août 2025	19 h 30	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départ 1ère étape. Tableau d'affichage numérique www.ecurieorthez.fr Lieu : salle du Parc des sports de Ste Suzanne
08 août 2025	20 h 00	Briefing oral obligatoire avec émargement pour tous les équipages admis au départ Lieu : Parc des sports de Ste Suzanne
09 août 2025	07 h 00	Départ du rallye, 1° étape, sortie parc fermé Lieu : Parc des sports de Ste Suzanne
09 août 2025	16 h 04	Arrivée 1 ^{er} étape entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent Lieu : Parc des Sports Ste Suzanne
09 Aout 2025	20h	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape 30' après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé, ordre et heures de départ de la 2ème étape. Tableau d'affichage numérique www.ecurieorthez.fr
10 Aout 2025	07 h 30	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé. Lieu : Parc des sports de Ste Suzanne
10 Aout 2025	17 h 16	Arrivée 2 ^{ème} étape entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent Lieu : Parc des sports de Ste Suzanne
10 Aout 2025		Affichage des résultats partiels 30' après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé Tableau d'affichage numérique www.ecurieorthez.fr
10 Aout 2025	18h	Remise des prix a la salle du Parc des sports de Ste Suzanne

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'ASAC BASCO-BEARNAIS organise les 08/09/10 AOUT 2025, en qualité d'organisateur administratif et l'écurie ORTHEZ-BEARN en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

24^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN D'ORTHEZ-BEARN

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue du Sport Automobile d'Aquitaine

N° _____ en date du _____

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° _____ en date du _____

Comité d'organisation :

Organisateur administratif : ASAC BASCO-BEARNAIS 3 Allée Eugène Delacroix – 64140 LONS

Président : Joël DO VALE

Organisateur technique : ECURIE ORTHEZ-BEARN

Co-Présidents : ELBOUNIA Adrien

Secrétaire : BERGES Denis

Permanence du rallye : jusqu'au 07/08/2025 : ASACBB (BATS Kelly) 3 Allée Eugène Delacroix – 64140 LONS

08/08/25 : PC Course Salle des sports

09/08/25 : PC Course à la mairie de Gaujacq

10/08/25 : PC Course à la mairie de Ste Suzanne

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Président de collège	LABEYRIE	J-CLAUDE	1996	1009
Membre du collège	BALUTO	ALAIN	5998	1010
"	MECHOUK	YACINE	220965	0901
Secrétaire du collège				
Directeur de course	DO VALE	JOEL	7681	1003
Directeur de course adjoint / Directeur de course Rallye 2	HULOT	RENE JEAN	7288	1003
Directeur de course adjoint / délégué ES	MONNIER	SYLVIE	9968	1307
"				
"				
Directeur de course ES	MELIANDE	MAURICE	157142	1014
"	PAINVIN	DOMINIQUE	7706	1003
"				
"				
Commissaire Sportif dédié au contrôle de la publicité	ROUX	GILLES	1482	1504
Tricolore	HERBERT	JACKY	12549	1101
OTT	LAGIERE	GILLES	220199	1003
0				
00				
000				
Damier	MONNIER	SYLVAIN	9636	1307
Juge de fait				
Observateurs	LORRE	JOSEPH		
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	SEBASTIEN	46757	1501
Commissaires techniques	BATARD	PATRICK	146650	1013

Commissaires techniques	MAIRE-HEGUY	JEAN-MARIE	29577	1010
Commissaires techniques STAGIAIRE	CASSAGNE	LEO	174579	1014
"				
Chargé des relations avec les concurrents	ROUX	GILLES	1484	1504
"				
Responsable Parcs	GISSOT	JEAN-PIERRE	180006	1003
Médecin responsable	DARMAILLACQ	GUILLAUME	335609	1003
Responsable classement	BOUGEOIS	MONIQUE	132559	1004
"	DUCROCQ	FREDERIK	19399	1004
Chargé relation presse	ESTENAVE	MARIE FRANCE	23201	0914

Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 24^{ème} rallye tout-terrain ORTHEZ-BEARN compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pilotes et copilotes
- Le Trophée Rallye 4x4 pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye 2 roues motrices pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye SSV pilotes et copilotes
- Les challenges de la Ligue Régional du Sport Automobile d'Aquitaine Sud pilotes et copilotes
- Le championnat automobile de la Ligue Régional du Sport Automobile d'Aquitaine Sud pilotes et copilotes

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications, avec leur heure de convocation au CH00A d'entrée aux vérifications administratives, à **respecter impérativement.**

Vérifications administratives : le 08/08/2025 de 15h00 à 19h

Lieu : Salle des Fêtes de Ste SUZANNE

Vérifications techniques : le 08/08/2025 de 15h15 à 19h15

Lieu : Parc des Sports de Ste SUZANNE

Le déchargement des véhicules se fera obligatoirement sur le parking de la salle des fêtes de Ste Suzanne (parc remorques attendant)

Les vérifications finales seront effectuées : DUMONT AUTOMOBILES 1 rue St Gilles, ORTHEZ

Taux horaire : 60 € TTC

1.4P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage numérique sera mis en ligne dès la création de celui-ci.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 24^{ème} rallye tout-terrain ORTHEZ-BEARN doit adresser au secrétariat de l'ASAC Basco-Béarnais la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 04/08/25 minuit (cachet de la poste faisant foi).

ASAC BASCO-BEARNAIS

3 Allée Eugène Delacroix – 64140 LONS

TEL : 06 25 24 60 89 MAIL asacbascobearnais@gmail.com

3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 110 voitures

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **580 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1000 €**

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

- **Par chèques : Les chèques de règlement des droits d'engagements seront rédigés à l'ordre de : ECURIE ORTHEZ BEARN.**
- **Par Virement bancaire IBAN : FR76 1198 9000 0109 2218 0040 289
BIC : POUYFR21XXX**

3.1.13P

Tous les droits d'engagements réglés par chèques, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA. (Conforme à l'article 3.10 du code sportif international)

3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet.

Les équipes d'assistance seront tenues de **NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUE** laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

UN SEUL véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistances, avec macaron « ASSISTANCE » collé en haut à droite du pare-brise. A défaut, des pénalités de 30 secondes et de 200€ seront appliquées.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard des rallyes et à l'article 5.1 du Championnat de France des Rallyes TT.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 24^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN ORTHEZ BEARN représente un parcours total de **293.31 km, dont 179.08km** de liaison.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 6 sections et comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de 114.23 km de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/4/7	CHALOSSE	7.100 Km
ES 2/5	HERRERE	8.800 Km
ES 3/6	BASSERCLES	9.600 Km
ES 8/10/12	STE SUZANNE	8.500 Km
ES 9/11/13	LANNEPLAA	10.210 Km

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

6.2.1P

Les reconnaissances auront lieu à partir du Jeudi 07 AOUT 2025 à 8h.

Seules les reconnaissances pédestres, VTT, motos et Quads homologués sont autorisés. **Tous les véhicules possédant un volant et /ou 2 places côte à côte (SSV) sont interdits.**

Chaque équipage recevra avec la remise des road book deux autocollants « reconnaissances » et deux bracelets qu'il devra porter pendant toute la durée des reconnaissances. Seuls les possesseurs de bracelets seront autorisés à reconnaître les spéciales. Des contrôles seront effectués.

Vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation. Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

Disponible à la salle des fêtes de Ste Suzanne le mercredi 06 Aout 2025 à partir de 17h et le jeudi 07 Aout à partir de 8h.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

ARTICLE 10P. PRIX

IMPORTANT : les montants indiqués pour les prix de GROUPES et de CLASSES sont établis sur la base de 80 partants. Le montant réel sera corrigé au prorata en fonction du nombre de partants réels (voir ci-dessous les tableaux pour 80 partants et pour 60 partants).

En plus de ces prix seront remis des « Primes Performances » ainsi qu'un prix « LEGEND GROUP »

Notez le Nbre de partants MINIMUM		80								
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3 confondus)	100 €	80 €	60 €						240 €	
Groupes T1A/T3 confondus (T3 1A-1B-S) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation										
Si moins de 5 partants	178 €	128 €	93 €						398 €	
Si au moins 5 partants	355 €	255 €	185 €						3 180 €	
Si au moins 10 partants				130 €	120 €				1 000 €	
Si au moins 15 partants						105 €	75 €	50 €	920 €	
total groupe catégorie Championnat	455 €	335 €	245 €	130 €	120 €	105 €	75 €	50 €		
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	355 €	255 €	185 €	130 €	120 €	105 €	75 €	50 €		
Classes										
Nbre de classes		19								
Si au moins 3 partants	50 €								950 €	
Si au moins 5 partants		25 €							475 €	
Si au moins 7 partants			25 €						475 €	
TABLEAU DE CALCUL avec montants bruts non arrondis									Total	7 240 €
Notez le Nbre de partants MINIMUM		100								
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3 confondus)	135 €	105 €	80 €						320 €	
Groupes T1A/T3 confondus (T3 1A-1B-S) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation										
Si moins de 5 partants	235 €	170 €	125 €						530 €	
Si au moins 5 partants	470 €	340 €	250 €						4 240 €	
Si au moins 10 partants				175 €	155 €				1 320 €	
Si au moins 15 partants						140 €	100 €	70 €	1 240 €	
total groupe catégorie Championnat	605 €	445 €	330 €	175 €	155 €	140 €	100 €	70 €		
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	470 €	340 €	250 €	175 €	155 €	140 €	100 €	70 €		
Classes										
Nbre de classes		19								
Si au moins 3 partants	50 €								950 €	
Si au moins 5 partants		25 €							475 €	
Si au moins 7 partants			25 €						475 €	
TABLEAU DE CALCUL avec montants arrondis									Total	9 020 €

Ces primes seront attribués selon les classements officiels après réclamations et pénalités.

PRIMES PERFORMANCES

Elle est attribuée à l'ES, catégories et classement définis dans le tableau ci-dessous.

Ces primes sont conservées en cas d'abandon. Ces primes sont cumulables à la prime d'arrivée. Nous nous réservons le droit d'envoyer les primes après le rallye. Ces primes seront attribuées selon les classements officiels après réclamations et pénalités.

Les primes seront annulées pour tout équipage recevant une pénalité sur les spéciales concernées par le tableau ci-dessous.

En cas d'annulation ou neutralisation des spéciales, les primes des ES concernées par le tableau ci-dessous ne seront pas distribuées.

Primes Performances scratch	Avant dernier SSV	10ème T2	Avant dernier 2RM T1B	Avant dernier 4RM T1A
ES 1 CHALOSSE 1	50€			
ES 6 BASSERCLES 2		50 €		
ES 9 LANNEPLAA 1			50 €	
ES 12 STE SUZANNE 3				50€

LEGEND GROUP :

Pour ce rallye, une catégorie particulière de véhicules appelée "LEGEND GROUP" ne faisant pas l'objet d'un titre reconnu par la FFSA. Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants :

- Châssis et moteur construits jusqu'à l'année 2000,
- Boite séquentielle ou en H,
- Moteur central ou en porte à faux,

Le concurrent devra spécifier sur son bulletin d'engagement qu'il est dans cette catégorie et il pourra être contrôlé pour vérification. Le montant des prix attribués à cette catégorie est précisé ci-dessous.

Ce challenge sera mis en place s'il y a au minimum 5 partants respectant les conditions énumérées ci-dessus.

Primes LEGEND GROUP (si proposé par l'organisateur)	1er	2ème	3ème
T1A	200 €	150 €	100 €
T1B	200 €	150 €	100 €

Pas de cumul des primes LEGEND GROUP avec les autres prix (groupe et classe)

Les inscriptions en LEGEND GROUP sont à indiquer sur le bulletin d'engagement pour pouvoir bénéficier des primes.

NOTA :

-Les primes seront annulées pour tout équipage pénalisé pour son non-respect de la réglementation générale.

-Les prix arrivée scratch et groupes sont cumulables.

-Les prix de classe ne sont pas cumulables avec les prix arrivés scratch et groupes

-Les PRIMES PERFORMANCES et « LEGEND GROUP » sont cumulables entre eux ainsi qu'avec les prix de groupe ou de classe

-Les prix de PERFORMANCES seront remis même en cas d'abandon.

-Les prix en coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté.

-Une équipe de commissaires sera récompensée par la remise d'une coupe.

Les chèques seront envoyés par la poste après le rallye.

Lors de l'engagement, merci de préciser de manière lisible le nom (individu ou association) et l'adresse du destinataire du chèque. Tout chèque retourné pour raison « n'habite pas à l'adresse indiqué » ne sera pas renvoyé.



24 éme Rallye Orthez - Béarn



Vérifications Administratives : de 15h00 à 19h45 Salle des fêtes de Ste SUZANNE

Vérifications techniques : de 15h15 à 20h00 Stade de Ste SUZANNE

Parc fermé : Parking STADE de Ste SUZANNE

	CH	ITINERAIRE	Secteur	Temps alloué	Prem.	Dernier	Moy. Km/h
S e c t i o n 1		Parc de déchargement				0:30	
	OOA	SAINT-SUZANNE	Selon Heure de convocation			0:25	
	OOB	Sortie Vérif Administratif/Entrée Vérif Technique	0.05	00:15	15:00	19:45	
	OOC	Sortie Vérif Technique/entrée Pfermé	0.1		15:15	20:00	
	OOC	Entrée parc assistance					



24 ème RALLYE T.T. ORTHEZ-BEARN

24 ème Rallye Orthez - Béarn
Etape 1 - Samedi 9 août 2025



indE: 12/05/25

	CH	ITINERAIRE	DISTANCES			Temps alloué	HORAIRES										Moy. Km/h	Nbr vh	Ecart 1 ère / dern. + OTT
			ES	Liaison	Secteur		01:00	00:50	00:40	00:35	00:25	00:20	00:15	Prem.	Damier				
							Trico	Autori.	Observ.	Info	000	00	0						
S E C T I O N 1	O	Sortie parc fermé					07:00	07:10	07:20	07:25	07:35	07:40	07:45	08:00	10:10		110	2:10	
	0A	Entrée parc assistance		20.200	20.200	00:40	07:40	07:50	08:00	08:05	08:15	08:20	08:25	08:40	10:50	30.30			
	0B	Sortie parc assistance				00:20	08:00	08:10	08:20	08:25	08:35	08:40	08:45	09:00	11:10				
	1	Avant ES CHALOSSE 1		3.000	3.000	00:07	08:07	08:17	08:27	08:32	08:42	08:47	08:52	09:07	11:17	25.71			
	ES 1	CHALOSSE 1	7.100			00:03	08:10	08:20	08:30	08:35	08:45	08:50	08:55	09:10	11:20				
	2	Avant ES HERRERE 1		5.610	12.710	00:25	08:35	08:45	08:55	09:00	09:10	09:15	09:20	09:35	11:45	30.50			
	ES 2	HERRERE 1	8.800			00:03	08:38	08:48	08:58	09:03	09:13	09:18	09:23	09:38	11:48				
	2A	Entrée Zone assistance		9.500	18.300	00:30	09:08	09:18	09:28	09:33	09:43	09:48	09:53	10:08	12:18	36.60			
	2B	Sortie Zone Assistance				00:25	09:33	09:43	09:53	09:58	10:08	10:13	10:18	10:33	12:43				
	3	Avant ES BASSERCLES 1		16.000	16.000	00:30	10:03	10:13	10:23	11:38	11:03	11:03	11:03	11:03	13:13	32.00			
ES 3	BASSERCLES 1	9.600			00:03	10:06	10:16	10:26	10:31	10:41	10:46	10:51	11:06	13:16					
3A	Entrée parc assistance		17.300	26.900	00:45	10:51	11:01	11:11	11:16	11:26	11:31	11:36	11:51	14:01	35.87				
3B	Sortie ass./Entrée regroup.				00:25	11:16	11:26	11:36	11:41	11:51	11:56	12:01	12:16	14:26					
3C	Sortie regroupement				00:45	12:01	12:11	12:21	12:26	12:36	12:41	12:46	13:01	15:11					
S E C T I O N 2	4	Avant ES CHALOSSE 2		3.000	3.000	00:08	12:09	12:19	12:29	12:34	12:44	12:49	12:54	13:09	15:19	22.50			
	ES 4	CHALOSSE 2	7.100			00:25	12:34	12:44	12:54	12:59	13:09	13:14	13:19	13:34	15:44				
	5	Avant ES HERRERE 2		5.610	0.625	00:25	12:59	13:09	13:19	13:24	13:34	13:39	13:44	13:59	16:09	1.50			
	ES 5	HERRERE 2	8.800		0.635	00:03	13:02	13:12	13:22	13:27	13:37	13:42	13:47	14:02	16:12				
	5A	Entrée Zone assistance		9.500	18.300	00:30	13:32	13:42	13:52	13:57	14:07	14:12	14:17	14:32	16:42	36.60			
	5B	Sortie Zone Assistance				00:25	13:57	14:07	14:17	14:22	14:32	14:37	14:42	14:57	17:07				
	6	Avant ES BASSERCLES 1		16.000	16.000	00:30	14:27	14:37	14:47	14:52	15:02	15:07	15:12	15:27	17:37	32.00			
	ES 6	BASSERCLES 2	9.600			00:03	14:30	14:40	14:50	14:55	15:05	15:10	15:15	15:30	17:40				
	6A	Entrée parc assistance		17.300	26.900	00:45	15:15	15:25	15:35	15:40	15:50	15:55	16:00	16:15	18:25	35.87			
	6B	Sortie ass./Entrée regroup.				00:25	15:40	15:25	15:35	15:40	16:15	16:20	16:25	16:40	18:50				
6C	Sortie regroupement				00:30	16:10	16:20	16:30	16:35	16:45	16:50	16:55	17:10	19:20					
S E C T I O N 3	7	Avant ES CHALOSSE 3		3.000	3.000	00:08	16:18	16:28	16:38	16:43	16:53	16:58	17:03	17:18	19:28	22.50			
	ES 7	CHALOSSE 3	7.100			00:03	16:21	16:31	16:41	16:46	16:56	17:01	17:06	17:21	19:31				
	7A	Entrée parc assistance		8.700	15.800	00:30	16:51	17:01	17:11	17:16	17:26	17:31	17:36	17:51	20:01	31.60			
	7B	Sortie parc assistance				00:35	17:26	17:36	17:46	17:51	18:01	18:06	18:11	18:26	20:36				
	7C	Entrée parc fin d'étape		20.200	20.200	00:40	18:06	18:16	18:26	18:31	18:41	18:46	18:51	19:06	21:16	30.30	92	01:51	
Total des distances de l'étape			58.100	154.920	213.020	11:06													



24^{ème} RALLYE T.T. ORTHEZ-BEARN

24^{ème} Rallye Orthez - Béarn
Etape 2 - Dimanche 10 août 2025



indE: 12/05/25

	CH	ITINERAIRE	DISTANCES			Temps alloué	HORAIRES										Moy. Km/h	Nbr vh	Ecart 1 ^{ère} / dern. + OTT
			ES	Liaison	Secteur		01:00	00:50	00:40	00:35	00:25	00:20	00:15	Prem.	Damier				
							Trico	Autori.	Observ.	Info	000	00	0						
S E C T I O N 4	O	Sortie parc fermé					07:00	07:10	07:20	07:25	07:35	07:40	07:45	08:00	09:35		75	1:35	
	7E	Entrée assistance Parc Ste Suzanne		0.200	0.200	00:03	07:03	07:13	07:23	07:28	07:38	07:43	07:48	08:03	09:38	4.00			
	7F	Sortie assistance Parc Ste Suzanne				00:15	07:18	07:28	07:38	07:43	07:53	07:58	08:03	08:18	09:53				
	8	Avant ES STE SUZANNE 1		1.320	1.320	00:08	07:26	07:36	07:46	07:51	08:01	08:06	08:11	08:26	10:01	9.90			
	ES8	STE SUZANNE 1	8.500			00:03	07:29	07:39	07:49	07:54	08:04	08:09	08:14	08:29	10:04				
	8A	Entrée Zone assistance		0.100	8.600	00:15	07:44	07:54	08:04	08:09	08:19	08:24	08:29	08:44	10:08	34.40			
	8B	Sortie Zone Assistance				00:25	08:09	08:19	08:29	08:34	08:44	08:49	08:54	09:09	10:33				
	8	Avant ES LANNEPLAA 1		4.160	4.160	00:10	08:19	08:29	08:39	08:44	08:54	08:59	09:04	09:19	10:43	24.96			
	ES 9	LANNEPLAA 1	10.210			00:03	08:22	08:32	08:42	08:47	08:57	09:02	09:07	09:22	10:46				
	9A	Entrée parc assistance		0.100	10.310	00:20	08:42	08:52	09:02	09:07	09:17	09:22	09:27	09:42	11:06	30.93			
S E C T I O N 5	9C	Sortie ass./Entrée regroup.				00:30	09:12	09:22	09:32	09:37	09:47	09:52	09:57	10:12	11:36				
	9D	Sortie regroupement				00:45	09:57	10:07	10:17	10:22	10:32	10:37	10:42	10:57	12:21				
	10	Avant ES STE SUZANNE 2		3.575	3.575	00:10	10:07	10:17	10:27	10:32	10:42	10:47	10:52	11:07	12:31	21.45			
	ES 10	STE SUZANNE 2	8.500			00:03	10:10	10:20	10:30	10:35	10:45	10:50	10:55	11:10	12:34				
	10A	Entrée Zone assistance		0.150	8.650	00:15	10:25	10:35	10:45	10:50	11:00	11:05	11:10	11:25	12:49	34.60			
	10B	Sortie Zone Assistance				00:25	10:50	11:00	11:10	11:15	11:25	11:30	11:35	11:50	13:14				
	11	Avant ES LANNEPLAA 1		4.160	0.625	00:10	11:00	11:10	11:20	11:25	11:35	11:40	11:45	12:00	13:24	3.75			
	ES 11	LANNEPLAA 2	10.210		0.635	00:03	11:03	11:13	11:23	11:28	11:38	11:43	11:48	12:03	13:27				
	11A	Entrée Zone assistance		0.100	10.310	00:20	11:23	11:33	11:43	11:48	11:58	12:03	12:08	12:23	13:47	30.93			
	11B	Sortie ass./Entrée regroup.				00:30	11:53	12:03	12:13	12:18	12:28	12:33	12:38	12:53	14:17				
S E C T I O N 6	11C	Sortie regroupement				00:45	12:38	12:48	12:58	13:03	13:13	13:18	13:23	13:38	15:02				
	12	Avant ES STE SUZANNEE 3		3.575	3.575	00:10	12:48	12:58	13:08	13:13	13:23	13:28	13:33	13:48	15:12	21.45			
	ES 12	STE SUZANNE 3	8.500			00:03	12:51	13:01	13:11	13:16	13:26	13:31	13:36	13:51	15:15				
	12A	Entrée parc assistance		0.100	8.600	00:15	13:06	13:16	13:31	13:31	13:41	13:46	13:51	14:06	15:30	34.40			
	12B	Sortie parc assistance				00:25	13:31	13:41	13:51	13:56	14:06	14:11	14:16	14:31	15:55				
	13	Avant ES LANNEPLAA 3		4.160	4.160	00:10	13:41	13:51	14:01	14:06	14:16	14:21	14:26	14:41	16:05	24.96			
	ES 13	LANNEPLAA 3	10.210			00:03	13:44	13:54	14:04	14:09	14:19	14:24	14:29	14:44	16:08				
6	13A	Entrée parc fin d'étape		2.460	12.670	00:20	14:04	14:14	14:24	14:29	14:39	14:44	14:49	15:04	16:28	38.01	70	01:30	
Total des distances de l'étape			56.130	24.160	80.290	07:04													
Total des distances du Rallyes			114.230	179.080	293.310	18:10													